



HAL
open science

Coprésence et cohabiter : entre transaction et accommodement Le cas d'un habitat collectif dans le sud de la France

Herilalaina Rakoto-Raharimanana, Constance de Gourcy

► To cite this version:

Herilalaina Rakoto-Raharimanana, Constance de Gourcy. Coprésence et cohabiter : entre transaction et accommodement Le cas d'un habitat collectif dans le sud de la France. *Socio-logos*, 2008, 3, 10.4000/socio-logos.1913 . hal-04375841

HAL Id: hal-04375841

<https://hal.science/hal-04375841v1>

Submitted on 5 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Coprésence et cohabiter : entre transaction et accommodement
Le cas d'un habitat collectif dans le sud de la France

De Gourcy Constance
Rakoto-Raharimanana Herilalaina

Résumé : Longtemps, la recherche s'est focalisée sur les relations de voisinage, et, plus largement sur les modes de vie au sein d'immeubles, de quartiers et autres types de groupements humains. Plus récemment l'accent a été mis sur les espaces qui relient les habitats entre eux. Parce qu'elles attirent l'attention sur des relations qui se caractérisent par la densité des expériences et se prêtent à une observation fine des cadres de la vie sociale, les parties communes d'un habitat collectif ont donc été placées au centre de cet article. Ces espaces mi-privés, mi-publics, dont le statut ambigu varie selon la configuration des sites habités et la manière d'en faire usage, relient la sphère privée du logement à celle de l'espace public environnant. Les interactions qui s'y déploient sont riches d'enseignement sur les transactions, les négociations en tout genre qui constituent la trame tout autant que le rythme de la vie sociale. Se forme ainsi progressivement une mémoire collective qui se nourrit des anecdotes d'un quotidien ponctué d'ajustements et d'accommodements successifs mais qui joue également comme garant de la réputation du lieu de vie.

Si les modes d'habiter, les façons de voisiner ont été si largement pris en compte par les écrits savants et littéraires¹, c'est sans doute pour la richesse et la densité des relations sociales qu'ils révèlent. Proche et lointain à la fois, le voisin suscite intérêt et curiosité. Le mystère qui entoure sa présence est au cœur d'un ensemble de questionnements : qui est-il ? Comment habite-t-il ? Que fait-il ? L'habitat collectif², parce qu'il est devenu une réalité largement partagée sous toutes les latitudes, a donc retenu notre attention pour une étude que nous voulions centrée sur les habitants et leurs compétences dans la définition/construction d'un mode d'habiter tenant compte de la proximité/distance de l'autre. Le partage d'une même adresse ne préjuge certes pas des liens entre habitants³ mais il nous semblait intéressant à l'heure où l'on parle de « société liquide » (Bauman, 2004) de nous pencher d'une part sur les ajustements qui allaient probablement s'opérer⁴ et, d'autre part sur les formes de coopération auxquelles les habitants allaient se livrer.

Les parties communes, les espaces intermédiaires, constituent un poste d'observation précieux pour tenter de saisir les différents registres de présence, de co-présence ou d'évitement entre les individus, pour essayer également d'élaborer une grammaire des relations sociales qui in-forment la notion de voisinage. C'est en tenant compte du régime « flottant » qui caractérise les espaces intermédiaires et partant des négociations de frontières entre espace public et espace privé qui s'y

¹ Citons entre autres exemples, les ouvrages de Romain Gary, Georges Perec, etc.

² Situé à la lisière du centre dense d'Aix-en-Provence - ville moyenne française - et composé d'environ 140 logements (du studio au T5) réalisés à la fin des années 80, l'habitat collectif sur lequel se fondent nos observations représente un type d'opération qui, par sa localisation et son architecture dite « urbaine » prétendait rompre avec un type de co-propriété reprenant, en plus amène les principes du logement des années 60. La diversité caractérise les lieux tant au niveau des habitants (pris dans des étapes de vie et des catégories sociales différentes) que des bâtiments (résidence hôtelière, maison de retraite, logements sociaux, appartement locatif et copropriété, magasins, etc.).

³ Comme a pu le montrer à propos des grands ensembles une célèbre étude (Chamboredon, Lemaire, 1970)

⁴ Nous laisserons ici de côté la relation entre habitants et non résidents, entre habitants et administrateurs de la résidence. Pour une lecture des différentes modalités de ces relations, on peut se rapporter au rapport de recherche : *Les territoires de l'habiter : variations autour d'un espace pluriel*, 2003, 118 p.

manifestent, que nous nous sommes mis en position de savoir de quoi sont faites les différentes normes de coexistence qui régissent ces deux domaines.

Le voisin s'inscrit en effet au cœur d'une tension entre proximité/distance que n'épargnent pas les conflits potentiels qui, parfois, émaillent la vie en habitat collectif. Cette tension nécessite des apprentissages divers et progressifs pour trouver la « bonne distance » respectant, malgré la proximité, la diversité des modes d'habiter et des manières de vivre. Ces apprentissages ne s'effectuent d'ailleurs pas sans ajustements réciproques, sans l'adoption de compromis nécessaires pour désarmer, pour réguler toutes sources potentielles de conflit car c'est aussi en tant qu'*activité concertée* (Joseph, 1998) entre un habitant et son environnement physique et social qu'il faut comprendre l'espace/temps de l'habiter.

La question de la reconnaissance se présente également au cœur des modèles d'habiter. Comment se reconnaître quand on ne se connaît pas ? Les manières d'être et de faire quand elles se déploient dans les espaces liés à l'habiter peuvent susciter confiance ou défiance. Dans ce jeu complexe d'équilibre entre proximité et distance, par quels vecteurs passent donc les formes de cette (re)connaissance ? Poser ainsi la question engage deux niveaux d'analyse. Il s'agit d'une part de voir sur quoi se fonde cette reconnaissance et, d'autre part, d'analyser ce qui se joue dans cette reconnaissance. La condition d'habitant révèle en effet une pluralité de modes d'habiter qui sont autant susceptibles de susciter l'accord que le désaccord, la paix que la discorde. Dans le contexte d'un habitat collectif, les formes de la coexistence et de la coopération de publics hétérogènes posent en effet la question des ressources sur lesquelles s'appuyer pour affirmer son droit à être là.

Tenant compte de ces formes de coexistence⁵, nous verrons comment s'instaure un régime de coprésence entre des habitants dont la proximité sociale ou culturelle n'est pas acquise⁶. Nous examinerons ainsi la façon dont l'habitat collectif, dans ses parties communes comme dans ses espaces habités, procède à la fois comme ressource (dans ce qu'il donne à faire et à être, à dire ou à ne pas dire) et comme contrainte (dans ses limitations que rappelle sans cesse la présence de l'autre). L'observation des transactions⁷ que nous définirons comme « une attitude et un ensemble de comportements directement référés à une éthique » (Bourdin, 1996) nous permettra de voir comment se fabrique un mode d'habiter alliant proximité (spatiale) et distance (sociale). Envisager l'habiter comme une activité concertée nécessite enfin de se pencher sur les modalités d'intervention des individus au sein de cet habitat collectif. Parce qu'elles engagent une problématique de la reconnaissance, nous verrons dans cette perspective combien les méprises sont révélatrices des rôles supposés définir et spécifier la condition d'habitant.

Convention et transaction entre habitants

Le partage d'une même adresse induit un certain nombre d'obligations dont le règlement de copropriété se veut le garant. Habiter une même résidence témoigne également d'une double attention, celle adressée à l'autre, le voisin, ce proche et ce lointain à la fois et celle portée aux lieux. Aussi, est-il intéressant, dans ce contexte, de considérer ces formes d'attention, tacites ou

⁵ Nous nous appuyons ici sur un corpus composé principalement d'une vingtaine d'entretiens menés auprès d'habitants et d'acteurs (passants, concierge, architecte, syndic...), d'une centaine de questionnaires passés auprès des habitants et d'un certain nombre d'heures à observer les usages des lieux, saisir les conversations entre habitants.

⁶ Sur un périmètre d'environ 10 000 mètres carrés, [des habitants aisés](#) (cadres et professions libérales) cohabitent avec des habitants aux revenus plus modestes occupant les quelques logements sociaux. Les appartements, du studio au T5, abritent des familles, des retraités, quelques étudiants et des personnes célibataires.

⁷ Pour un approfondissement théorique de ce concept, on peut se référer aux travaux fondateurs de Jean Rémy (1999).

explicites, qui soulignent la prise en compte d'un environnement global et expriment le souci de s'inscrire dans les cadres d'une vie commune, pensée ou vécue comme telle.

En ce sens, cohabiter consiste en permanence à « co-produire et négocier des temps et des lieux où simultanément nous pouvons (devons ?) affirmer notre identité, sa pratique et sa représentation, et les façons dont nous négocions celles-ci avec d'autres, voisins de rencontre, temporaires ou plus pérennes » (Haumont, 2005). Les rencontres entre habitants donnent souvent l'occasion de rappeler l'existence d'une condition commune entre les habitants : « *Nous sommes tous sur le même bateau* » déclarait une habitante lors d'une conversation avec une résidente, nouvellement installée. Cette formule résumant l'importance du collectif appelle à un engagement habitant qui se transmet relayé de proche en proche. Ces discussions qui s'ouvrent généralement sur des commentaires de l'actualité ou de la météo du jour sont plus fondamentalement l'occasion de donner du sens – une teneur – au vivre ensemble dans un habitat collectif, faisant ainsi de l'activité d'habiter une activité concertée. C'est ainsi que se forme progressivement une mémoire habitante qui, tout en offrant des scénarios de résolution de problèmes, se nourrit également des possibles adaptations ou actualisations des solutions proposées aux difficultés rencontrées.

Dans ce type d'habitat, l'individu est en effet relié au tout par un système de conventions lesquelles définissent le cadre d'une entente, d'un accord possible. Ces conventions se matérialisent dans le règlement de copropriété⁸ (code de la vie publique) ou à travers les règles tacites définies par les habitants (code informel de la vie commune). Ces règles tacites s'établissent sur fond de contrainte et d'obligation, chacun appréciant – voire éprouvant – sa marge de manœuvre au regard de ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire⁹. Un « compromis de coexistence en milieu urbain » Grafmeyer (1999) semble ainsi s'esquisser à travers une éthique de la responsabilité. Celle-ci repose sur un principe de réciprocité régulant un certain nombre de pratiques par-delà les ajustements/accommodements souvent nécessaires entre proches voisins.

L'attention portée à l'autre se décline en effet principalement autour des nuisances susceptibles de perturber sa quiétude et nuire à son habiter. Ce souci de l'autre – matérialisé par un ensemble de précautions prises pour ne pas risquer de l'importuner – appelle des formes de réciprocité (donc d'attente) qui répondent à un engagement civique de la part des autres voisins.

Le désaccord apparaît quand la participation des uns se heurte au défaut de participation des autres, quand l'action participative ne s'inscrit pas ou plus dans une réciprocité des pratiques, quand la reconnaissance de sa qualité d'habitant est niée dans sa présence même, quand enfin la réaction des uns est incomprise par les autres. Lorsque le principe de réciprocité échoue à réguler les relations entre voisins, le règlement devient alors une ressource en ce qu'il rappelle, sous la forme d'une prescription, la nécessité de se conformer à cet habiter civique¹⁰ – l'espace/temps de la résidence est en effet soumis à un ordre de conformation¹¹. Souvent présentée comme le premier acte qu'accomplissent les habitants nouvellement installés, la lecture du règlement apparaît comme une

⁸ On pourrait comparer le règlement de copropriété à la partition de musique dont les conventions qui la composent n'ont de sens que par rapport au groupe qui les a inventées : « on entrevoit aussi tout un milieu social, les musiciens, leurs conventions, et l'obligation qui s'impose à nous, pour entrer en rapports avec eux, de nous y plier » (Halbwachs, 1997).

⁹ L'appréciation de ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire varie cependant selon les habitants, leur durée de résidence et la taille des familles.

¹⁰ On notera que dans les « appels à la raison » entre voisins en désaccord figurent des principes de référence à des conflits largement médiatisés, dont la résolution n'est pas acquise tels les conflits présents sur la scène médiatique internationale.

¹¹ Nous entendons par ce terme le fait que les habitants doivent se plier et se conformer aux règles mentionnées dans le règlement de copropriété ou établies formellement par les habitants.

manifestation d'engagement de leur part. Elle témoigne d'une forme d'appropriation de l'espace résidentiel dans ses ressources (ce qu'il est possible de faire) comme dans ses contraintes (ce qui est interdit ou déconseillé de faire) et vient parfois compléter l'information reçue lors des rencontres et discussions avec les habitants. Le manquement aux règles est dénoncé par ceux-là mêmes qui s'efforcent de tenir compte de la présence de l'autre dans leur mode d'habiter. « *Mais c'est vrai que c'est agaçant quand c'est les voisins qui veulent pas faire d'effort* » précisera une locataire divorcée (contrôleur aérien) vivant avec sa fille. « *Moi je sais que j'ai lu le règlement, j'ai lu qu'on nous conseillait de mettre des patins sous les chaises, les choses comme ça, ben je l'ai fait. J'essaie d'en tenir compte. C'est affiché dans le hall d'entrée, mais ça serait bien qu'il [le syndic] le distribue aux locataires ce règlement.* »

Les modalités d'intervention des habitants passent également par une attention portée aux lieux. Sans doute, la réputation de la résidence, qu'il s'agit de maintenir et de défendre le cas échéant, se présente au cœur des enjeux révélés par l'action participative. L'attitude de cette propriétaire occupante (professeur des écoles retraitée) qui déclarait sortir souvent munie d'un sac en plastique pour, précisait-elle, prévenir toutes formes de salissures illustre de façon typique cette action. Davantage que le bruit qui a une incidence ponctuelle et localisée, le sale (qui se décline à travers différentes catégories de la souillure) par opposition au propre (comme garant de la réputation des lieux) constitue en effet le principal motif de mobilisation des habitants en faveur de la résidence. Même si des critiques accompagnent ce manque de soin à l'égard des lieux¹², les principes qui ordonnent dans le temps et l'espace ces formes de participation¹³ permettent de donner une consistance à ce cadre de vie (en) commun. Pourtant cet agir ensemble par sa labilité même est sans cesse à réactiver, à entretenir. Car la participation très active des uns peut, par exemple, entraîner la moindre participation des autres et fragiliser d'autant les espaces/temps de la participation. Le refus de participer ou de coopérer constitue autant d'épreuves qui altèrent la relation de voisinage et ouvrent sur des formes de critique opposant un passé perçu comme le modèle des relations humaines fondées sur la coopération et un présent où le sens des responsabilités serait perdu.

Par-delà les effets sociaux que génère ce type de discours, les modalités de participation des habitants sont vécues comme un apprentissage à la vie collective. Pour les plus jeunes d'entre eux (célibataires ou jeunes couples), le choix d'habiter un collectif est d'ailleurs l'occasion de tester un mode de vie tenant compte de la proximité avec l'autre. Les espaces intermédiaires apparaissent dès lors comme le lieu où s'éprouve un rapport à autrui fondé sur la tension entre proximité/distance. Ils constituent la scène décisive – voire primitive – par où passe l'arbitrage entre un déménagement vers le périurbain ou la confirmation des avantages d'une localisation en centre-ville. Pour autant, avec le choix d'une installation en maison individuelle, ce n'est pas tant la solitude qui est recherchée que la possibilité de choisir ses formes de communication avec autrui. Ainsi, comme le souligne Todorov (1995) « les rencontres espacées ou indirectes peuvent compenser en intensité ce qu'elles perdent en fréquence ou en facilité. »

Des registres de la convivialité aux règles de la civilité

¹² Notons que la critique à l'égard des administrateurs de la résidence accroît l'espace de similitude entre habitants. Cette critique s'organise autour de l'excès et du manque, deux traits qui semblent caractériser le mode de gestion des administrateurs : excès d'eau quand il s'agit par exemple d'arroser les parterres de fleurs et manque qui s'exprime par exemple au niveau des interventions nécessaires pour l'entretien des locaux mais non réalisées ou laissées à la charge des habitants.

¹³ Notons l'importance des conversations entre habitants pour diffuser les modalités de cette participation.

Pour ces habitants, venus dans leur grande majorité d'une autre ville, d'une autre région voire d'un autre pays, il importe de développer des formes de convivialité susceptibles de concrétiser des attentes à l'égard de leur lieu de vie et des représentations qu'ils se font de leur mode de vie. La convivialité, en ce qu'elle donne forme et sens au vivre-ensemble au sein d'un collectif, constitue ainsi le principal ressort de la mobilisation et l'appel à la responsabilité de l'habitant. Par le terme de convivialité, nous entendons donc à la suite d'Ivan Illitch (1973) l'«ensemble des rapports entre personnes au sein de la société ou entre les personnes et leur environnement social, considérés comme autonomes et créateurs». J. Pezeu-Massabuau (1999) parle de la convivialité péri-familiale de la maison et, effectivement, les parties intermédiaires offrent le théâtre privilégié d'une convivialité possible, d'une socia(bi)lité souhaitable.

Parce qu'ils sont souvent « mal inscrits dans des catégories d'action ou de jugement légitimement reconnues » (Haumont, 2005), les espaces intermédiaires – par exemple les cours de cet habitat collectif – ont été délibérément conçus par l'architecte sur le modèle de l'espace public. Pourtant, cette conception d'un espace public n'a pas été véritablement relayée par les habitants qui, lorsqu'ils franchissent les seuils (portails et porches) d'accès modifient les indices corporels de leur présence : le pas se fait plus lent, le regard embrasse l'espace de la résidence, les enfants sont également invités à modifier leur hexis corporel. Des discussions sont même improvisées quand des habitants flânent dans la cour. La rencontre avec l'inconnu familial (Paris, 2005), parce qu'elle est productrice d'une relation dominée par un jeu d'ajustement réciproque, contraste ainsi avec l'anonymat qui caractérise l'espace public.

La qualité commune de cet espace se révèle également dans les formes de convivialité dont ces espaces deviennent le support ou le prétexte. C'est en tant que lieux perçus comme des espaces intermédiaires que les conversations entre habitants les mettent en scène, les investissent pour imaginer des rencontres et discussions entre habitants ou encore penser des formes de rassemblement autour d'activités festives, faisant ainsi écho sur ce point aux brochures du promoteur qui valorisent l'image d'un habiter qui se déploierait au-delà de l'espace privé du logement. Ces lieux deviennent ainsi l'occasion de renouer, au moins sur le mode du possible, avec une dynamique relationnelle censée caractériser le Midi de la France (e.g. l'espace vert de la seconde cour propice à un repas collectif entre voisins). Ils sont aussi l'occasion de développer une conception axiologique de l'habiter, celle idéale et idéelle qui in-forme les modèles de l'habiter dans une ville telle que Aix-en-Provence. Les expériences résidentielles antérieures, davantage que les situations d'habitat, constituent bien souvent un fond dans lequel puise l'habitant pour penser, imaginer ou inventer des modes de sociabilité et substituer à l'espace de représentation (fontaines, pelouses et massifs de fleurs rappelant la localisation dans une « ville d'eau et d'art »), un espace de vie. On assiste alors à un jeu de contextualisation/décontextualisation dans la présentation des espaces intermédiaires car, leur perception s'enrichit, comme l'illustre le témoignage d'une locataire (femme au foyer), de tout ce qu'il serait possible de faire : « *Bon puis là aussi je veux dire personne n'a le droit d'aller sur les pelouses, c'est vraiment carré. (...) Mais c'est faire des choses aussi pour améliorer, donc mettre des tables là (rires), organiser, ça serait sympa, un repas un truc. A Paris, des fois on avait fait ça dans notre quartier, des gens qui se rencontraient dans une rue.* » La convivialité puise ainsi ses modèles dans un imaginaire de la fête et du rassemblement festif.

Il reste toutefois que ces rencontres entre habitants autour d'activités festives, comme l'organisation collective d'un repas, n'ont pu selon nos observations, générer ces dynamiques relationnelles. Cet

horizon de la convivialité nous renseigne cependant sur les propriétés de l'espace commun : il est le lieu à partir duquel se pensent des relations de voisinage, lieu d'un rassemblement possible et présenté comme tel. L'évocation régulière de ces formes de sociabilité rappelle que cet espace peut potentiellement relier ; le fait de ne pas mettre en œuvre ces pratiques est moins vécu comme un échec, qu'un scénario possible qu'il s'agira un jour de réaliser.

On peut déceler une esthétique de la présence à la façon dont les habitants investissent les limites de leur logement. Si les parties communes (couloir, cage d'escalier, hall d'entrée) se caractérisent par un anonymat réglementaire (pas de dépôts autorisés), les rebords des fenêtres se prêtent à la mise en évidence d'objets porteurs d'une dimension d'accueil et de convivialité. Ces indices de présence/présentation de soi tranchent ainsi rigoureusement avec l'ordonnement symétrique et régulier des fenêtres sur les façades. Les jardinières et pots de fleurs sur les rebords des fenêtres confèrent aux cours de cet habitat collectif une dimension d'hospitalité et constituent les principaux objets que l'on entrepose hors des frontières du chez-soi¹⁴. Ils apparaissent comme des gestes de bienvenu en direction du voisin, des gestes qui s'inscrivent dans la ritualité des rapports sociaux : les couronnes décoratives sur les portes palières au moment des fêtes de fin d'année – seuls moments où il est possible de personnaliser l'entrée de son logement – rappellent que la temporalité de l'habiter s'inscrit dans la temporalité sociale et collective du vivre-ensemble. Le temps passé dans l'embrasure des fenêtres à l'entretien des plantes, s'il permet d'assurer une forme discrète de surveillance, est également propice à engager des conversations avec les passants. La régularité de ces rencontres joue d'ailleurs beaucoup dans ces occasions de discussion. Ces interactions furtives sont vécues comme des moments partagés de convivialité et s'inscrivent dans la production d'une localité (Appadurai, 2005). Car, au-delà des sujets traités, la possibilité d'échanger importe dans la construction des qualités civiles du bon voisinage et contribue à renforcer le sentiment d'une appartenance locale.

Il reste que la convivialité ne s'observe que rarement dans les relations entre proches voisins. Si elle confère une tonalité positive à la « société des voisins » que forme l'ensemble des habitants de la résidence, la civilité reste le mode usuel par lequel s'expriment les relations concrètes de voisinage. On s'accommode en effet des voisins proches par des relations civiles et courtoises, lien discret par lequel s'exprime la prise en compte de l'autre. C'est sur ce mode que sont signalées les éventuelles perturbations sonores dues, par exemple, à l'organisation d'un anniversaire ; c'est aussi de cette manière que s'expriment les possibles requêtes entre voisins. La civilité, mélange de courtoisie et de respect formel, appelle réserve et discrétion, conditions nécessaires pour que se manifeste l'« invisibilité » de celui qui habite si proche et si loin à la fois. Ce régime de (non) prise en compte de l'autre apparaît comme le substitut fonctionnel de l'anonymat qui caractérise les normes de coexistence de l'espace public.

Dans certains cas, la civilité se traduit par des relations d'entraide et de solidarité, souvent provisoires mais cependant nécessaires à l'entretien de la relation. Elle génère parfois des formes ponctuelles d'alliance au sein d'un même immeuble, autant de signes qui marquent la présence de l'autre et le révèlent dans l'immédiateté de son voisinage.

L'importance de cette attention discrète et bienveillante qui marque de son empreinte les relations de voisinage s'illustre dans le témoignage d'une jeune femme (étudiante) qui a fait connaissance avec son voisin immédiat lors d'un conflit l'opposant à la voisine de l'étage d'en dessous. Ce

¹⁴ Il ne s'agit pas pour autant de marquer une appropriation de l'espace commun. Hors des frontières du chez-soi, ils se situent néanmoins dans le prolongement du domicile, coin ou recoin propice à l'ornement.

dernier témoignera en sa faveur. Cette marque de solidarité prend toute son importance dans la mesure où ni le personnel administratif ni le concierge de la résidence n'ont voulu s'impliquer dans cette phase du conflit se traduisant par une convocation au commissariat de police. Il en résulte un fort sentiment de dette qui ne peut trouver complète réparation dans les gestes du quotidien qu'elle accomplit en sa faveur. S'ils ne suffisent pas à effacer ce sentiment de dette, ils manifestent néanmoins bienveillance et ouverture à l'égard de ce voisin qui a retrouvé sa réserve : « *On se dit bonjour, je veux dire il n'y a pas de... On se dit bonjour. Bon la dernière fois il y avait un colis pour le voisin, bon on l'a gardé puis on l'a amené après, ... bon voilà, mais je veux dire après c'est tout quoi. Ça se limite à ça. Bon là le fait est qu'ils ont bien voulu participer, enfin ils ont bien voulu porter leur témoignage, ce qui est vraiment sympa.* »

La tension entre proximité et distance se manifeste au fur et à mesure que la dimension proximale du voisin augmente avec la localisation de son logement. La proximité induit des devoirs – formes morales d'une attention à l'autre – auxquels on choisit de se plier ou pas mais elle s'accompagne également d'une distance¹⁵ – forme pratique qui s'exprime dans le rapport à l'autre – laquelle permet de préserver l'intimité de chacun dans un contexte où la proximité du logement pourrait favoriser des possibilités de rencontre trop fréquentes. La convivialité est le plus souvent ponctuelle. Elle s'efface au profit de la civilité comme forme régulatrice du lien social entre proches voisins. Ces relations de proche en proche illustrent également le système de gradation qui s'opère dans le type de transactions organisant les rapports des habitants entre eux.

Espaces communs et participation habitante

Pourtant, les formes de solidarité et d'entraide se heurtent à un certain nombre d'écueils. Des rencontres trop assidues ou des sollicitations trop fréquentes influent sur la qualité de la relation avec le voisin. De même se pose également la question de savoir jusqu'où peuvent aller les modalités d'intervention des habitants dans les parties communes de la résidence. Entre critique du retrait et implication suggérée de l'habitant, se met en place un modèle qui esquisse les contours de cette mémoire sociale habitante et dit les limites de l'habiter quand il empiète sur les territoires de l'autre. Limiter l'inclination à habiter passe ainsi par des formes de contrôle de l'action de l'autre de façon à contenir d'éventuels débordements ou à prévenir des manifestations de ce qui serait perçu comme une appropriation abusive de l'espace commun.

Ce jeu subtil d'évaluation révèle un autre niveau d'appréhension des espaces intermédiaires. Par delà les limites administratives ou foncières de la résidence, ils représentent en effet l'étendue du territoire sur lequel s'exercent des formes tacites de reconnaissance et des formes pratiques de vigilance se modulant en fonction de la proximité du logement. En ce sens, l'exercice de la vigilance témoigne du type de qualification de l'espace : très marqué pour les entours du logement, l'attention se relâche au fur et à mesure d'un gradient allant du privé au public. Reconnaître le simple passant ou l'habitué des lieux constitue également un apprentissage caractérisant l'expérience habitante. La régularité des rencontres influe sur les conditions de reconnaissance de celui qui se révèle alors dans sa qualité d'habitant par exclusion de tout autre type de désignation. Se forge ensuite un questionnement sur ses appartenances sociales ou ses pratiques habitantes quand elles sont perçues dans leur différence.

¹⁵ Ce que nous appelons « distance » renvoie tout autant au jeu convenu des règles de courtoisie qui permettent de régler une relation sur le mode de la bienveillance mais aussi de la réserve.

La (re)connaissance entre voisins tient compte de paramètres spatio-temporels nécessaires à l'élaboration d'une *typification*¹⁶. Les parties intermédiaires constituent ainsi une scène où s'apprécie et se détermine la reconnaissance de l'autre, comme habitant ou simple passant, usager, membre du syndic, etc.

Pourtant, cette identification peut être faussée, les repères peuvent être brouillés, lorsque les activités pratiquées sur ces scènes vont à l'encontre des représentations de ce qu'il est possiblement admis de faire dans de tels lieux. Trois principales modalités de présence peuvent ainsi contribuer au brouillage des repères : lorsque la présence en de tels lieux n'est plus simplement de passage¹⁷, lorsque la fréquence de passage d'une personne peut laisser supposer qu'elle habite dans les lieux ou encore lorsque la participation d'un résident au bien collectif ne correspond pas à ce qui est habituellement (typiquement) attendu d'un habitant. La compréhension et la relation à l'autre, familial ou pas, se fondent ainsi sur une attribution de motifs typiques. Il reste que même si ce processus de typification est basé sur la régularité des rencontres, des erreurs d'interprétation peuvent constituer des sources de friction, engendrer des malentendus.

Les méprises sont de ce point de vue révélatrices des rôles supposés définir et spécifier la condition d'habitant. Parce qu'elles révèlent en quelque sorte les limites de l'habiter, les méprises illustrent également le régime flottant de ces espaces intermédiaires, espaces mi privé, mi public, qui constituent le prolongement du chez-soi et en ouvrent l'accès. Un exemple significatif d'une méprise éclairera nos propos. Comme pour la plupart des ensembles résidentiels, les habitants passent par un service de médiation pour tout ce qui concerne les questions relatives à l'administration des logements et des parties communes. Les bâtiments qui abritent les logements destinés aux locataires bénéficient de la présence d'un concierge alors que les locataires qui louent à des propriétaires privés ou les propriétaires occupants ne disposent pas d'un tel service. C'est pourquoi, comme le précise d'ailleurs le règlement de copropriété, la tenue des bâtiments dépend de l'initiative de chaque occupant. Certains s'investissent plus que d'autres et une présence régulière dans les espaces communs couplée avec des activités typiquement attribuées au concierge participent au fil du temps à la formation d'un type (qu'illustre le passage du statut de personne à celui de personnage). S'observent ainsi des tensions ou des confusions dues à une erreur dans l'appréciation et l'interprétation des rôles. Tel fut le cas d'une des rares copropriétaires à habiter sur les lieux, qui s'occupe activement de « sa » cage d'escalier, depuis l'accueil des nouveaux arrivants jusqu'aux différents problèmes qui peuvent éventuellement survenir. Le temps passé dans les parties communes pour accueillir, tout en les surveillant, les artisans venus effectuer diverses réparations va à l'encontre de la définition typique de l'habitant¹⁸ et c'est en tant que concierge qu'elle a parfois été interpellée par certains habitants. La rectification de cette image a consisté à opposer à l'attribution normative d'un rôle de concierge, sa qualité spécifique de propriétaire. En ce sens, si toute coexistence s'accompagne d'une forme de reconnaissance de son droit à être là, on peut noter qu'une reconnaissance de *conformité* (Todorov, 1995) témoignant de l'implication de cette habitante et de la valorisation qu'elle retire de cet investissement est opposée à l'erreur d'interprétation dont elle a fait

¹⁶ Rappelons que la typification procède d'un processus d'interprétation du monde environnant ou de l'action d'autrui à l'aide de connaissances antérieurement et socialement acquises (Schütz, 1987).

¹⁷ On notera l'importance du flux par rapport aux « stocks » (des objets ou des personnes). Les espaces intermédiaires ont comme qualité principale d'être des lieux de passage. Nul ne peut s'y « fixer » impunément sans susciter l'attention vigilante et inquiète des habitants.

¹⁸ Il est intéressant de relever que cet exemple est à l'opposé de celui présenté précédemment. Dans le premier cas, il s'agissait d'une habitante qui disait se conformer strictement à ce qui était demandé dans le règlement ; ce second exemple montre que cette autre habitante en fait beaucoup plus que ce qui est demandé ou écrit dans le règlement. Entre le strict respect des règles des uns et l'implication manifeste des autres, les enjeux de la reconnaissance de son droit à être là diffèrent.

l'objet. Cette reconnaissance de conformité¹⁹ se heurte au rejet ou manque de confirmation de cette reconnaissance qui consiste à contribuer par une implication qui va bien au-delà de ce qui est attendu d'un habitant au bien habiter de cet ensemble résidentiel.

Si la formation de ces types et typifications s'opère principalement dans les parties communes qui offrent un espace de publicisation à des activités qui ne sont pas forcément celles que met en œuvre l'habitant typique, on notera l'importance des méprises en ce qu'elles révèlent l'écart entre une définition normative de ce que peut faire un habitant et les pratiques qu'il met concrètement en œuvre dans l'investissement de ce droit à habiter. De la méprise au malentendu voire au conflit, la frontière est cependant ténue et les conflits toujours possibles²⁰. La participation des habitants se heurte en effet à des limites, tacites et informelles, qui tiennent à l'appréciation par les habitants du degré d'engagement et de participation dans les affaires de la résidence. Le geste d'implication dans les parties communes – quand il apparaît trop fréquent ou trop prononcé – n'est pas toujours vu comme légitime ; il signe une forme d'appropriation préjudiciable à la définition collective de l'habiter. Les modalités d'intervention des habitants dans les parties communes ne peuvent en effet franchir certaines bornes au-delà desquelles elles peuvent être perçues comme abusives (au regard des normes concernant le rôle typique attribué à l'habitant) voire intrusives selon le type de partie commune auquel on a affaire. L'enjeu est bien d'arriver à trouver la juste mesure (comme trouver la bonne distance avec son voisin) pour qu'un espace garde sa qualité d'espace commun. Trouver la juste mesure tient compte du nécessaire ajustement entre les actions des uns et des autres et suppose d'allier aux actions pratiques une connaissance typique des enjeux de cette reconnaissance²¹. On notera ainsi que si les évaluations normatives sont largement mises en œuvre par les habitants, ce n'est pas sur cette base que l'on peut parler de cadres de la vie commune ; dans ce type d'habitat collectif, ces cadres se constituent sur la base des compétences acquises et transmises pour s'ajuster, s'accommoder au groupe. Ces formes de transaction qui ouvrent sur des rapports sociaux de composition et de négociation mais aussi d'affirmation à travers des enjeux de reconnaissance contribuent à former une histoire dont la mémoire qui se transmet de proche en proche est la forme la plus saillante.

Au final

Les espaces intermédiaires apparaissent donc comme des lieux privilégiés pour observer, à travers les cadres de la vie sociale, les modalités du vivre ensemble au sein d'un habitat collectif. Au-delà d'une première lecture qui pourrait donner à penser les lieux de vie – et en particulier les ensembles résidentiels – comme des milieux homogènes en termes de composition sociale des habitants, on s'aperçoit que le système de transactions qui organise les relations entre habitants révèle des attitudes complexes, hétérogènes, lesquelles contribuent à fabriquer une mémoire habitante au nom de laquelle sont évoquées des actions possibles, valorisées ou au contraire réprimandables. Cette mémoire, qui se constitue de proche en proche, construit du collectif à partir des événements ayant

¹⁹ Nous parlons de reconnaissance de conformité plutôt que de distinction car dans la perspective développée par Todorov la distinction favorise la compétition. Or, par leur implication, les habitants cherchent moins à se distinguer qu'à trouver dans le respect des règles et des normes des motifs de satisfaction.

²⁰ Nous proposons ainsi l'hypothèse qu'un certain nombre de conflits peuvent s'expliquer par la confusion entre les deux formes de reconnaissance susmentionnées. Ce qui est vécu comme de la conformité (par rapport aux normes du groupe) peut être perçu comme de la recherche de distinction (régime de singularité) préjudiciable aux cadres de la vie commune.

²¹ On peut émettre l'hypothèse selon laquelle ces enjeux de reconnaissance importent dans la construction des normes de la participation, car c'est à partir de ce qui est perçu à un moment donné comme un « excès » que sont jaugés les modèles d'action et de la participation.

affecté la vie de la résidence. Il en résulte une grammaire de la vie ordinaire que sous-tend la possibilité d'organiser des activités « extraordinaires » comme l'occupation des parties communes sur le mode festif. Pourtant, entre la forte mobilisation des uns et le défaut de participation des autres, l'éventail des possibles est large et ne s'explique pas simplement par la durée de présence dans les lieux. Tout se passe comme si habiter un espace résidentiel mettait à l'épreuve une certaine conception du vivre ensemble fondée sur des devoirs et des obligations qui appellent également des formes de réciprocité. Si les espaces communs apparaissent comme des lieux de convivialité, comme des scènes d'exposition de pratiques et d'actions participatives, lesquelles s'inscrivent le plus souvent sur fond de réciprocité des perspectives, c'est parce qu'ils représentent le territoire de l'entre-deux, mi-public, mi-privé, lieu d'une possible expérimentation et d'expression du vivre ensemble. Les habitants recueillent néanmoins de cette participation, qui s'effectue au nom d'une réputation à maintenir ou à préserver, un certain nombre d'avantages individuels qui s'expriment notamment par la valorisation de leur habitat, l'entretien des locaux, la qualité de l'adresse dans cette ville moyenne française. Ils expérimentent également l'asymétrie de la relation car celui qui donne de son temps ne reçoit pas forcément la considération de l'autre. La reconnaissance est alors indirecte, due non plus au regard d'autrui mais du simple fait que l'habitant se trouve pris dans une interaction qui reste constitutive des cadres de la vie commune. Aussi l'habiter, au-delà de « ces embryons de vie communautaire qui s'arrêtent toujours aux paliers » (Perec, 1978), apparaît donc bien comme une activité concertée tenant compte de l'attention portée aux lieux et adressée à l'autre, le voisin, ce proche et ce distant à la fois.

Bibliographie

- Appadurai A., *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2005.
- Bauman Z., *L'Amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, Paris, Le Rouergue/Chambon, 2004.
- Bourdin, A., 1996. « Transaction et action organisée », in VOYE L. (dir.), *Ville et transactions sociales*, Paris, L'Harmattan. pp.247-258.
- Chamboredon J. CL., & M. Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, Vol. XI, n°1, janvier-mars 1970, pp.3-33.
- De Gourcy C. & Rakoto-Raharimanana H., *Les territoires de l'habiter. Variations autour d'un espace pluriel*, Rapport pour la Mission du Patrimoine Ethnologique, Ministère de la Culture et de la Communication, 2003.
- De Gourcy C. & Pinson D., « Construire la civilité. Deux copropriétés résidentielles aixoises » in *La société des voisins*, Haumont B. & Morel A. (dir), Mission du patrimoine ethnologique, Cahier n°21, collection Ethnologie de la France, Paris, Ed. de la MSH, 2005, pp 169-184.
- Gary R., *La vie devant soi*, Paris, Gallimard, 1982.

Grafmeyer Y., « La coexistence en milieu urbain : Echanges, conflits, transactions », *Recherches sociologiques*, Louvain-la-Neuve (Belgique), 1999, vol XXX-I, pp. 157-176.

Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, [1950], 1997.

Haumont A., « Entre public et privé : des espaces et des lieux toujours en chantier », préface, in *La société des voisins*, Haumont B. & Morel A. (dir). Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2005.

Illich Y., *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973.

Joseph I., *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 1998.

Paris H., « L'inconnu familial, les interactions dans les parties communes » in *La société des voisins*, Haumont B. et Morel A., (dir). Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2005.

Perec G., *La Vie mode d'emploi*, Paris, Hachette, 1978.

Petitot A., *Secret et formes sociales*, 1^{ère} éd., Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Pezeu-Massabuau J., *Demeure Mémoire. Habitat : code, sagesse, libération*, Marseille, Parenthèses, 1999.

Rémy J., «La ville : architectonique spatiale et univers d'intercompréhension » *Recherches sociologiques*, Louvain-la-Neuve (Belgique), 1999, vol XXX-I, pp. 177-183.

Schütz, A., *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.

Todorov T., *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Paris, Seuil, 1995.